

« Les Escartons »

Ce substantif provient du verbe de latin administratif « exquartanare » devenu « escarter » qui peut se traduire par répartir (...l'imposition). Après divers épisodes moyenâgeux de particularismes, dont un significatif dès 1226, tel est l'aspect majeur de la « **Charte des Escartons** » signée en mai 1343 entre Humbert II, « dauphin », au fief indépendant mais titulaire impécunieux, et les 18 représentants de ses territoires de haute montagne des Alpes Cottiennes, (du nom d'un « roi » gaulois, Cottius, dont la capitale était à Suse, assujetti à Rome sous Auguste, en - 28) : Pour 12 000 couronnes, payables en six tranches annuelles, puis une rente perpétuelle de 4 000 ducats « à chaque Chandeleur », en contrepartie de l'abandon complet de tous les droits féodaux, en nature, (corvées...) comme en argent, (péages, octrois...), une assemblée - « le grand Escarton » - siégeant à Briançon, composée de mandataires de quatre « arrondissements » ou « Escartons », répartissait, de manière indépendante et annuelle, la contribution de chaque paroisse et de chaque vallée, par des représentants désignés par tous les hommes de plus de vingt et un ans, forme « démocratique » à deux degrés qui a entraîné très tardivement, l'appellation, au milieu du XIXème, de « République », mais expression qui depuis a fait florès.

Six ans plus tard, la dévolution, dès 1349, du Dauphiné au Royaume de France, (moyennant le nom de « dauphin » attribué au fils aîné du roi et donc son successeur désigné selon la règle de primogéniture mâle de la monarchie française), ne remît pas en cause cette charte dont l'original est conservé à Briançon, qui sera reconfirmée lors de chaque avènement royal par lettre patente : cette totale autonomie fiscale de la « République » permettait à tous ses habitants d'y vivre « *libres, francs et bourgeois* », car commerçants et propriétaires sans restrictions, possesseurs de leurs armes, pêcheurs et chasseurs, s'auto-administrant par des « *syndics* » élus pour un an sur un territoire dépourvu de noblesse avec ses privilèges. Il ne restait au roi que l'exercice de la justice, et le bénéfice d'une compagnie de militaires fournis par les locaux, en contrepartie d'assurer la défense et de la sécurité des « Escartons », ensemble ainsi proche d'une parfaite définition d'un territoire autonome.

Géographiquement, les quatre Escartons originels correspondaient, pour le versant transalpin à celui de la ville-centre de **Briançon** (12 communautés), composé des cinq vallées de la haute Durance et de ses affluents que sont la Clarée (Névache), la Guisane, la Cerveyrette, et la Vallouise, (ex-Valpute, rebaptisée en l'honneur du premier Dauphin « français » que fût le futur Louis XI), Le **Queyras** - vallée du Guil - formait un autre Escarton avec ses sept communautés. Il y avait en outre au sud du Queyras l'Escarton de **Château-Dauphin**, composé de quatre paroisses. Pour le versant cisalpin (ou oriental), l'Escarton **d'Oulx** (22 communautés de base), protégé ensuite par le fort d'Exilles descendait au fil de la Doire et de ses affluents, depuis Bardonnèche jusqu'au pas de Suse et le début de la vallée du Pô. Il englobait aussi la vallée de la Chisone, depuis Sestrières jusqu'à Pignerol : Au XVIème siècle, sa forte majorité protestante, (vaudoise), y a entraîné par scission la constitution d'un *cinquième Escarton*, dénommé « Valcluson » puis « **Pragelato** », (soit 6 communautés), défendu ultérieurement par les fortifications de Fenestrelle. Ces deux vallées principales « piémontaises » ont conservé des toponymes de consonance bien française, perpétuant l'unité de langue et de traditions de la contrée depuis Cottius.

Ce particularisme profond qui se caractérisait dans ce pays de climat rude par une alphabétisation masculine exceptionnelle de plus de 90% au XVIIIème siècle, au point que l'hiver les hommes s'expatriaient temporairement comme « instituteurs » ou précepteurs, dans le royaume, n'a été mis à mal, malgré de nombreux conflits ravageant le secteur, que trois siècles et soixante-dix ans plus tard, par le **traité d'Utrecht du 11 Avril 1713** (qui met fin de la guerre de succession d'Espagne), car celui-ci « invente » et impose le principe de ligne de séparation des eaux comme frontière « naturelle » entre Etats et coupe donc le territoire ancestral et de régime uniforme des

Escartons : 32 des 51 communautés de base sont ainsi cédées par la France à la Savoie. L'administration royale française essaiera dès lors mais sans succès de rogner les particularismes du « Briançonnais » dans sa nouvelle définition « transalpine » jusqu'au 4 Aout 1789... et l'abolition de tous les privilèges en France, alors que le duc de Savoie, promu Roi de Sicile (troquée quelques années plus tard contre la Sardaigne) par le même traité d'Utrecht, concéda une nouvelle charte en 1737, très proche de l'ancienne, pour les trois Escartons (Oulx, Valcluson et Château-dauphin) passés ainsi sous sa tutelle. En 1713, ce principe de ligne de partage des eaux avait en contrepartie - sur l'insistance auprès du roi du maréchal-duc de Berwick pour bloquer la route d'invasion du col de Larche - donné à la France la vallée jusque-là « savoyarde » de l'Ubaye avec Barcelonnette, soit en superficie - seulement - un échange relativement équilibré. Ladite vallée fût administrativement rattachée à la Provence car dauphinoise on eût pu songer à la transformer en Escarton, les caractéristiques de son autonomie octroyée par Raimond IV au XIIIème et maintenue par la maison de Savoie à partir de 1383 en étant proches. Elle conservera jusqu'en 1789 certains de ses particularismes malgré la pression fiscale royale. Le roi était représenté sur place par un « préfet », semble-t-il première émergence de cette appellation dans l'univers administratif français. (ceci est à vérifier)

La volonté de Bonaparte de supprimer le royaume de Piémont-Sardaigne en l'annexant pour le transformer en départements français, après la victoire de Marengo (14 Juin 1800) qui stabilise pour quatorze ans une profonde influence française prédominante sur toute l'Italie, voit ainsi en 1802 la fin des privilèges et particularités « survivantes » des trois Escartons cisalpins, même si une résurgence modérée survivra entre 1814 (retour du roi sarde à Turin) jusqu'à la première étape de l'unification italienne, en 1849.

Le blason, contemporain, de la commune de Montgenèvre - devenu ainsi col frontalier et privée de son hameau de Clavière, la démarcation passant à environ deux cent mètres à l'est de l'emplacement du futur obélisque du préfet Ladoucette de 1807- illustre bien cette coupure historique de 1713 puisqu'il comporte l'écu du Dauphiné avec son animal marin à « senestre », et la croix de Savoie à « dextre », séparées verticalement par un mur doré crénelé...

La « rectification » d'après la seconde guerre mondiale, entérinée par le traité de paix franco-italien de Paris, signé le 10 Février 1947, a repoussé la frontière franco-italienne de plus d'un kilomètre, jusqu'à l'entrée de Clavière, pour faciliter l'annexion française recherchée du massif du Chaberton, en raison de sa fortification mussolinienne sommitale. Elle englobe ainsi côté français désormais les sources de la « petite Doire », en dérogation locale au principe « utrechtien » d'une ligne de séparation par les « *eaux pendantes des Alpes du côté du Piémont* ».

Jacques-André Lesnard, (Août 2015).

Sources :

- Michel Courtier «le vrai visage de Montgenèvre», fondateur des « Amis de Montgenèvre » (1981) ;
- Didier Besset, «Histoire d'un village alpin, Montgenèvre, pilier des Escartons», (1973) ;
- «Montgenèvre, un siècle de l'histoire du ski de 1907 à 2007», Guy Hermitte, (2007) ;
- Wikipedia .